***S43 Information aux salariés, des élus CGT au CSE***

**Se défendre collectivement est toujours nécessaire !**

**Réagir collectivement ça fonctionne !**

**Vive les grévistes de STPI !**

À PSA Sochaux et Mulhouse STPI compte 350 salariés dont 200 à Sochaux. A Sochaux c’est au GEV (Gestion des Emballages Vides) de STPI, que 30 salariés sur les 50 de ce secteur font grève depuis mercredi 14 octobre. Ils ont suivi leurs camarades de STPI Mulhouse, ils sont soutenus par les syndicats CGT et FO de STPI et la CGT de PSA Sochaux et Mulhouse. Ils font grève pour les salaires, les conditions de travail et l’embauche en CDI des intérimaires et CDD. Outre des primes particulières, les grévistes réclament 300 euros de plus par mois, un 13ème mois et l’embauche en CDI de tous les intérimaires et CDD.

**STPI et PSA manœuvrent, les grévistes ne plient pas !**

Pour remplacer les grévistes, la direction de STPI qui prétend perdre de l’argent a fait la démonstration qu’il n’en est rien en payant déplacements, hôtel, repas, etc. à des salariés de la région parisienne qu’elle a fait venir à Sochaux pour remplacer les grévistes !

La direction de STPI a profité de la vulnérabilité des contrats pour, en toute illégalité, faire remplacer des grévistes par des intérimaires et leurfaire faire des journées de 12 heures de travail ! Mais le chantage à l’emploi contre les salariés sous contrat précaire n’a pas empêché certains d’entre eux de rejoindre lemouvement, et d’autres de refuser de remplacer des grévistes.

Les représentants de la direction STPI, parfois accompagnés de ceux de PSA n’ont pu, malgré leurs visites fréquentes dans toutes les équipes dissuader les grévistes de renoncer à réclamer ce qu’ils estiment n’être qu’une partie de leur dû ! Et, pour l’instant, à Sochaux, les grévistes ont déjà obtenu l’engagement que deux salariés de plus par équipe soient recrutés.

Alors que la direction de STPI prétendait qu’il n’était pas possible de discuter des revendications salariales avant les discussion annuelles…de mars prochain, la détermination des grévistes de STPI à Sochaux et Mulhouse l’a amené à devoir tenir une réunion pour en discuter vendredi 16 octobre à 7H30 !

Les grévistes de STPI de Mulhouse et Sochaux ont élu, parmi eux, deux salariés pour les représenter à cette réunion. Le jour de la réunion, rassemblés devant le siège à Allenjoie, face aux dizaines de grévistes de Sochaux et Mulhouse, la direction de STPI a dû consentir à accepter que ces deux salariés soient à la réunion aux côtés des organisations syndicales. Mais pour les revendications salariales, les grévistes de Sochaux et Mulhouse ont jugé insuffisantes les propositions de la direction de STPI et se sont prononcés contre, à l’unanimité.

**Cela fait chaud au cœur et nous interpelle qu’une partie d’entre nous fasse grève pour des revendications qui nous concernent tous !**

**Nos camarades de STPI ont décidé de poursuivre la grève : ils doivent pouvoir compter sur notre entier soutien !**

**Froid et radinerie !**

Avec le retour du froid, les mauvaises habitudes de la direction reprennent, comme chaque année ! Ainsi quand nous venons travailler le dimanche soir, la direction fait encore des économies sur notre dos en ne mettant pas le chauffage ! Peut-être un réflexe écologiste quand celle-ci s’apprête à supprimer les bus mettant des centaines de véhicules sur les routes ?

Pour rappel, la direction a fixé la température à 15,5°, dans les ateliers. Température encore trop insuffisante qui n’est même pas respectée !

**La CGT revendique une climatisation ou des moyens de chauffage digne de ce nom ! Quand PSA prépare l’usine du futur tout en se gavant d’aides publiques, il y a de quoi investir pour les salariés qui fabriquent les richesses et profits de l’entreprise !**

**Si la direction fait la sourde oreille il faudra collectivement faire monter la température sociale pour obtenir ce qui nous est dû !**

**Non à la suppression des bus !**

La direction de PSA, l’a confirmée mardi 13 octobre, lors de la réunion de la commission Logement Cadre de Vie, elle entend supprimer les transports collectifs, dès 2021. Pour mettre à exécution son plan, elle met tout en œuvre pour nous dissuader de prendre le bus :

* Avec l’accord signé par tous les syndicats au mois de juillet 2020, (sauf la CGT), les horaires de prise et de fin de poste ont changé, pour autant les horaires de bus n’ont pas changé. On se lève aussi tôt alors que nous commençons le travail à 5h05 soit 5 minutes plus tard ! **La CGT revendique que les horaires de bus correspondent aux horaires de travail !**
* Elle continue de mettre en place des circuits toujours plus longs, pour nous faire penser que nous gagnerons notre temps à ne pas prendre le bus.
* Elle réduit le nombre de lignes et le nombre d’arrêts, et donc le nombre de personnes pouvant monter dans les bus.

Ce ne sont ici, que quelques exemples d’attaques sur nos transports. **Cette décision arbitraire est scandaleuse car elle va pénaliser plus d’un salarié !**

* Comment venir au travail quand nous n’avons pas de permis ?
* Comment faire quand il n’y a qu’une voiture au sein d’un même foyer ?
* Comment les jeunes entrant sur le marché du travail, vont-ils venir au travail ?...

La direction, par le biais de la commission LCV va mettre en place un groupe de travail pour accompagner la fin des transports collectifs, **la CGT qui est contre la suppression des transports collectifs et qui ne cautionne pas leur disparition ne participera pas à cette mascarade !**

**La CGT revendique le maintien des transports collectifs ! Le nombre de bus doit être revu à la hausse, les passages doivent se faire au plus proche du domicile des salariés, et ceux-ci doivent être accessibles à tous les salariés quelque soit leur contrat de travail !**

**Chômage partiel, payes amputées, une aide peut vous être versée**

Une information très importante qui n’a pas été relayée massivement aux salariés ayant subis une perte financière liée à la COVID 19. Il s’agit d’une aide individuelle versée par notre complémentaire retraite (Malakoff/Humanis), après étude de votre dossier et qui s’appuie sur les feuilles de **paye impactées des mois de mars, avril, mai et juin. Une aide allant jusqu’à 1500€ peut être octroyée**, en fonction de votre situation financière.

Comment en bénéficier ?

**Envoyez par mail vos demandes avant le 31 décembre 2020 en précisant :**

* Nom et Prénom
* Date de naissance
* Adresse postale
* Numéro de Sécurité Sociale
* Numéro de téléphone
* Nom de votre entreprise

**Le 3996** est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour recueillir vos demandes.

**Lien internet :** <https://www.malakoffhumanis.com/s-informer/retraite/covid-19-aide-exceptionnel-dediee-aux-salaries-et-dirigeants-salaries/>

**Mutuelle !**

**Nous avons jusqu’à fin octobre pour actualiser notre situation auprès de la mutuelle**. **Les salariés qui cotisent pour une mutuelle individuelle doivent justifier de leur situation pour ne pas se voir imposer une mutuelle Famille.** Comme chaque année, il suffit de renvoyer l’attestation de droit à l’assurance maladie. Cette démarche permet de prendre en compte les changements familiaux et de ne pas avoir un blocage des droits et le tarif adapté à sa situation familiale.

**Lien internet :** <https://monportailsante.aon.fr/aonadp/>